

## Les conducteurs bénévoles

### ► AIREL

Anne-Marie HAMOND

5 chemin Quesnay - Tél. 02 33 05 86 45

### ► MOON-SUR-ELLE

Chantal et Michel GUILLOT

2 bis La Planche - Tél. 02 33 05 86 28

### ► SAINT-GEORGES-D'ELLE

Gilbert et Yvette POTEY

1 rue Saint-Georges - Tél. 02 33 55 20 99

### ► Président de l'association :

Daniel FRANCOIS - Tél. 02 33 57 27 37

2 Hameau Launay - 50680 VILLIERS-FOSSARD

### ► Trésorière :

Sylvie LECARPENTIER - Tél. 02 33 55 78 08

11, Noron - 50680 SAINT-CLAIR-SUR-ELLE

### ► Solidarité transport, un partenariat entre la MSA et Familles Rurales

**N'hésitez pas à contacter votre MSA**

Tél. 02 33 06 42 65

<http://benevoles-14-50.msa.fr/>



vous accompagner

# Solidarité transport

■ Canton de Saint-Clair-sur-Elle



Conception et réalisation : MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : COMSA (service images) - 10/2011

Mise à jour - 05/02/2014

MSA Côtes Normandes    Tél. : 02 31 25 39 39  
37 rue de Maltot        Fax : 02 31 25 38 07  
14026 Caen Cedex 9    [www.msa-cotesnormandes.fr](http://www.msa-cotesnormandes.fr)



L'essentiel & plus encore



L'essentiel & plus encore

## Solidarité transport

La MSA et l'Association Familles Rurales du canton proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

## Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association.

## Pour quoi ?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge au titre de l'assurance maladie.

## Où ?

Dans un rayon géographique limité.

Voir carte ci-contre.

## Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais kilométriques du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

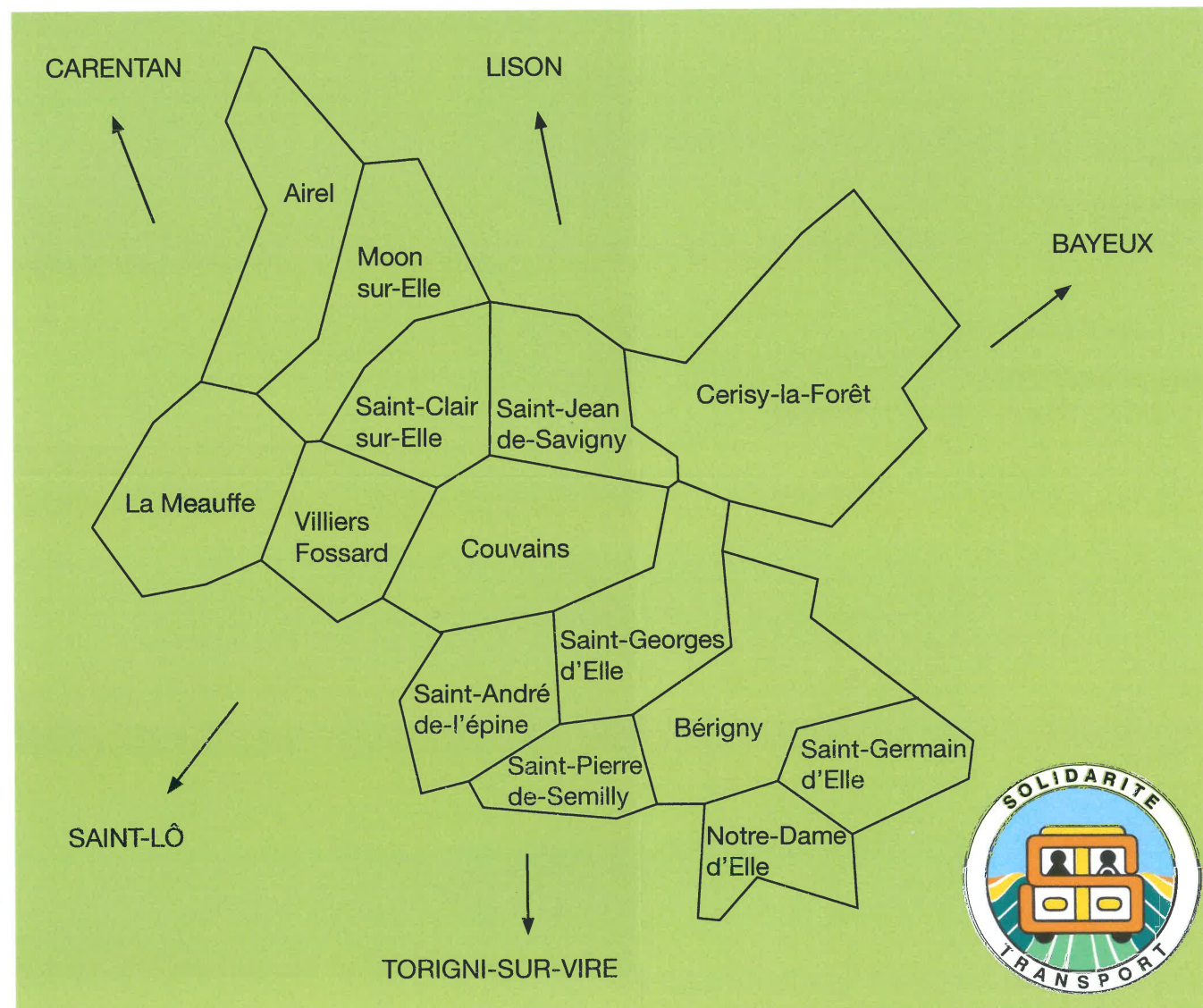
## A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Si possible, prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

## Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur le canton de Saint-Clair-sur-Elle.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Saint-Lô
- Carentan
- Lison
- Bayeux
- Torigni-sur-Vire